

Mist



Règlement intérieur

Écrit par le groupe *Roots* – On est ensemble !

■ Notre vision

(Pourquoi la MIST existe ?)

Notre rêve est de devenir une communauté solide, où nous pouvons nous soutenir les unes les autres, sans jugement, grandir ensemble, et lutter contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

■ Nos valeurs

(Qu'est-ce qui est important pour nous ?)

La générosité : la MIST est un endroit où l'on reçoit et où l'on donne aussi.

La liberté : nous sommes là parce que nous le voulons (sans aucune forme d'obligation).

La tolérance : les membres s'acceptent et se respectent les un-e-s les autres.

La solidarité : nous nous soutenons et nous nous aidons les un-e-s les autres, surtout dans les moments de difficultés.

L'égalité : nous sommes tou-te-s traité-e-s avec dignité à la MIST.

. Nos missions

(Quel est notre objectif ?)

1. L'aide

Aider des victimes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, en les conseillant, les encourageant, les guidant et les soutenant.

2. La tolérance et le pouvoir d'agir

Sensibiliser la communauté des victimes, pour favoriser le respect et l'acceptation de qui nous sommes et de ce pour quoi nous nous battons.

Se responsabiliser mutuellement pour que nous puissions tou·te·s être plus actifs·ves dans la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Créer un espace où nous pouvons apprendre les un·e·s des autres et enseigner les un·e·s aux autres.

3. La connaissance

Donner la possibilité aux victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle de partager leur expérience, pour éviter que d'autres en deviennent victimes.

Faire comprendre au monde qu'il y a encore beaucoup de personnes en situation de servitude et que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle doit être abolie. Convaincre les communautés du monde entier que la pratique de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est inhumaine et que les trafiquants ne sont pas des bienfaiteurs.

4. La communauté

Créer une communauté solide pour les victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Donner un rôle actif à tous·tes les membres de la communauté pour faire avancer l'association.

QUI PEUT REJOINDRE LA MIST ?

Les membres de la MIST sont des personnes qui ont été victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, et qui souhaitent combattre ce phénomène.

Celles-cux qui veulent adhérer doivent respecter et suivre les valeurs de la MIST et s'engager dans des activités.

Toute personne étant ou ayant été trafiquant-e d'êtres humains ne peut pas devenir membre.

Si un-e membre est accusé-e d'être un-e trafiquant-e, il doit y avoir une enquête appropriée. Et si l'accusation est confirmée par des preuves tangibles, la-le membre sera immédiatement exclu-e. Et tout soutien administratif de l'association sera immédiatement interrompu.

A close-up photograph of a woman from the chest down to the waist. She is wearing a black V-neck top with the word "Mist" printed in white, bold, sans-serif font on the left side of her chest. She is sitting on a dark-colored couch with her arms crossed. Her right hand is resting on her left arm. She is wearing a thin necklace with a small, circular pendant. The background is a plain, light-colored wall.

Mist

• Devenir membre

Pour rejoindre la Mist, vous devez :

- Être victime de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle
- Signer le règlement intérieur de la Mist
- Participer à une ou plusieurs activités des groupes de parole
- Communiquer avec le reste de la communauté

Une personne suivie par une autre association peut être recommandée à la Mist puis devenir membre.

Lorsqu'une personne veut devenir membre, si elle répond aux critères, elle peut rencontrer l'un.e des membres de l'équipe, signer le règlement et devenir immédiatement membre.

Je veux devenir membre de la MIST !

Prénom :

Nom :

Date et signature :

Devoirs

Accord de confiance

Cet endroit est un espace de non-jugement

Nous respectons les autres et nous-mêmes

Nous sommes impliqué·e·s et engagé·e·s
vis-à-vis du groupe

Nous nous écoutons

Nous ne nous dévalorisons pas les un.e.s les
autres et nous sommes poli.e.s

Tout le monde est égal

Nous nous encourageons mutuellement

Nous sommes présent·e·s : pas de portable
/ pas de bavardage

On ose prendre de la parole et on se met en
retrait si on prend trop de place

Si nous avons quelque chose à dire au
groupe, nous le disons.

Engagement, participation, responsabilité

Tous.tes les membres de La MIST doivent :

1. Être présent-e, être actif-active et engagé-e : lorsque nous organisons une réunion ou une activité, nous attendons de nos membres qu'elles-ils soient présent-e-s sauf en cas d'urgence et qu'elles-ils informent les responsables. Nous attendons également d'elles-eux qu'elles-ils expriment des idées et des opinions. Nous apprenons et bénéficions du groupe autant que nous donnons aux autres.
2. Être attentif-ive-if-s aux idées du groupe : toutes les idées et les suggestions apportées sont considérées et examinées. Tout le monde participe pour s'assurer que ces idées et suggestions sont prises en compte et suivies d'actions.
3. Être concentré-e sur ce qui se passe : lors des réunions, pas de téléphone, de commérages ni de bavardages.
4. Pas de réunions parallèles : si lors d'une réunion, quelqu'un n'est pas d'accord, ou veut corriger quelqu'un d'autre, il ne doit pas hésiter à le faire. Et s'il y a un problème à régler, il doit être discuté publiquement et réglé immédiatement.

Règles de confidentialité

Dans un souci de transparence, les membres de la MIST ont accès aux informations communes concernant l'association (le travail général et les activités en cours, les victoires etc). Toutefois, tous les membres n'ont pas accès aux informations privées ou sensibles concernant les autres membres, afin de respecter la confidentialité.

Membres : n'ont pas accès aux dossiers personnels.

Membres actives/actifs : n'ont pas accès aux dossiers personnels.

Equipe salariée : peuvent avoir accès aux dossiers personnels, s'ils accompagnent ces personnes.

Conseil d'administration : n'ont pas accès aux dossiers personnels.

Direction : peut avoir accès aux dossiers personnels.

Les personnes qui ont accès à des informations confidentielles doivent signer un accord de confidentialité. Si un membre apprend des informations personnelles sur un autre membre, il est tenu de ne pas les partager, sauf dans le cas où ces informations concernent quelque chose mettant potentiellement en danger l'association. Dans ce cas, l'information doit être signalée à la direction.

Bénéfices pour les membres :

1. Participer aux assemblées générales et aux groupes de travail
2. Être orienté-e vers le cours de français
3. Être informé-e des travaux et de l'évolution de la MIST
4. Devenir membre active/actif si cela est souhaité

. Quitter la MIST

Partir pour des raisons personnelles

Chaque personne peut quitter la MIST quand elle le souhaite pour n'importe quelle raison. La personne peut revenir quand elle le souhaite mais elle doit signer à nouveau le règlement intérieur de la MIST.

Se faire exclure

Si un·e membre ne respecte pas les valeurs de la MIST ou divulgue des informations personnelles sur un·e autre membre, elle-il peut être exclu·e. Une fois qu'une personne est exclu·e, elle ne peut plus redevenir membre.

. Définition

Les membres actives/actifs sont les membres qui participent aux activités des groupes de travail : organisation communautaire, plaidoyer, relations avec les médias, coordination des groupes de parole et développement des partenariats.

. Critères pour devenir membre active/actif

Pour devenir membre active/actif, vous devez :

- Être engagé-e
- Participer à des groupes de travail (organisation communautaire, plaidoyer, relations avec les médias, travail social, coordination de groupes de soutien et développement de partenariats).
- Signer le règlement intérieur spécifique dédié aux membres actives/actifs
- Être accepté-e par les membres du groupe Roots (Racines)
- Respecter les consignes de confidentialité

. Protocole d'accueil pour devenir membre active/actif

1. Lorsqu'une personne souhaite devenir membre active/actif, elle rencontre un ou plusieurs membres du groupe Roots (Racines). Au cours de cette rencontre, une conversation dite intentionnelle a lieu. On explique à la personne ce qu'on attend d'un.e membre active/actif. Si la personne accepte, elle signe le Règlement spécifique dédié aux membres actives/actifs et reçoit une carte de membre active/actif. Elle peut dès lors rejoindre les groupes de travail.
2. Ces membres rapportent alors l'information au reste du groupe Roots (Racines) et un vote a lieu, basé sur les critères définis plus haut. Un mentor est choisi pour la personne, pour la soutenir et l'aider.
3. La personne est ajoutée dans les outils de communication du groupe.
4. Une présentation de la personne est faite auprès des autres pour l'introduire en tant que nouvelle/nouveau membre active/actif et pour l'accueillir (en ligne ou par tout autre moyen)

**Je veux devenir membre active/actif de la
MIST !**

Prénom:

Nom :

Date et signature:

. Membres actives/actifs

Devoirs des membres actifs

Participer régulièrement à au moins une activité.

S'impliquer dans l'organisation de réunions et d'activités.

Être disponible pour être appelé-e à tout moment si nécessaire.

Accuser réception des notifications pour les réunions et les activités.

Justifier son absence aux réunions et aux activités.

Avoir le temps d'organiser des événements, des fêtes ou des séjours pour le groupe au moins une fois par an

Avoir le temps de célébrer l'arrivée de nouveaux membres ou les victoires

Bénéfices pour les membres actifs:

Quand ils-elles travaillent pour la MIST, les membres actives/actifs ont accès à :

- 1.** Une aide financière pour leur transport et leur repas, lors des activités, en cas de besoin
- 2.** Une régulation des pratiques professionnelles avec un-e psychologue (obligatoire pour celles-ceux qui sont impliqué-e-s dans l'assistance directe aux autres victimes)
- 3.** La prise de décision lors des assemblées générales et des groupes de travail
- 4.** Fonctions spécifiques comme porte-parole
- 5.** Formations
- 6.** Evènements, fêtes ou séjours organisés pour le groupe
- 7.** Fêtes organisées pour les nouveaux membres ou les victoires

. Quitter le groupe des membres actives/actifs

Partir pour des raisons personnelles

Toute personne peut cesser d'être un membre active/actif quand elle le souhaite pour n'importe quelle raison.

Si quelqu'un exprime le souhait de cesser d'être membre active/actif parce qu'il-elle a eu un désaccord avec un·e autre membre, nous convoquons une réunion pour résoudre le problème et, espérons-le, trouver une solution.

Lorsque les gens quittent le groupe des membres actives/actifs, nous organisons une fête de départ.

Être exclu·e

Si quelqu'un cesse de répondre aux messages que nous lui envoyons (sans en informer les autres membres), cesse de s'engager, cesse de participer aux groupes de travail (pendant au moins deux mois), ne respecte pas le Règlement intérieur spécifique ou partage des informations confidentielles, elle-il peut alors être exclu·e de la communauté des membres actives/actifs.

Chaque fois que cela est nécessaire, les membres actives/actifs peuvent s'adresser à l'un.e des deux délégué.e.s de la MIST si quelqu'un ne respecte pas ses devoirs de membre active/actif.

Si la personne n'a pas donné de nouvelles depuis deux mois, nous essayons d'abord de vérifier si cette personne va bien et n'est pas en danger puis nous la laissons partir si c'est ce qu'elle veut.

Si la personne communique toujours avec le groupe mais est inactive ou a enfreint une règle du groupe, le reste des membres doit se réunir pour voter son exclusion ou non de la communauté des membres actives/actifs.



Mist

Mission
d'intervention et de
sensibilisation contre la
traite des êtres humains

Il y a deux types d'activités :

Activités ouvertes à **tous les membres** :

- Groupes de parole : le programme des groupes de parole de la MIST est régulièrement mis à la disposition des membres

Pour rejoindre une activité, vous pouvez vous adresser à un.e membre active/actif (salarié.e ou bénévole). Il n'y a aucune obligation ; il faut de la motivation.

Activités ouvertes à **tous les membres actives/actifs** :

- Vie associative et comité éthique (groupe Roots)
- Travail social, aide directe aux autres victimes et animation de groupes de parole (groupe de pair-aidance)
- Relations avec les partenaires et plaidoyer
- Formations, coaching et accompagnement

Pour rejoindre une des activités pour les membres actives/actifs, il faut être formé.e, motivé.e, disponible, disposer des compétences nécessaires et postuler pour faire partie d'un des groupes de travail de l'association.

Un·e délégué·e est une personne qui défend les intérêts de tous les membres au sein de l'association (demandes, problèmes, propositions à la direction...).

Quels sont les critères ?

- Ce rôle est joué par deux personnes
- Au moins l'un·e d'entre elles parle français
- Elles-ils sont membres actifs
- Elles-ils sont volontaires pour le faire

Leurs rôles

- Ecouter les membres
- Rapporter les problématiques au reste du groupe (à la direction ou aux membres lors de réunions adéquates)
- Aider les personnes à résoudre leurs problèmes lorsque cela est possible

Protocole

Les personnes sont choisies par les membres actives/ actifs et présentées à l'assemblée générale.

Le mandat est de six mois. Le mandat est renouvelable.

Une personne peut démissionner de son rôle. Pour ce faire, la personne doit prendre le temps d'en discuter avec une personne du groupe Roots (Racines), qui tentera de trouver une autre solution. Si aucune solution n'est trouvée, une autre personne est choisie.



Mist

Mission
d'intervention et de
sensibilisation contre
le traite des êtres humains

Justice for us
IN MEMORY OF
MISSING AND ODIOS

Mist

Mission
d'intervention et de
sensibilisation contre la
traite des êtres humains

Justice for us
IN MEMORY OF
MISSING AND ODIOS

10
AMO

TE
AMO

LES PORTE-PAROLLES DE LA MIST

Un·e porte-parole est une personne qui représente le reste du groupe dans certaines situations. C'est son rôle. La personne représente l'identité de la MIST et ses valeurs, et défend ses intérêts (devant les médias, les différents partenaires, lors d'événements...). La personne parle au nom de l'association et représente ses membres.

La-le porte-parole n'est pas la-le président·e de l'association.

Quels sont les critères ?

- Ce rôle est joué par deux personnes
- Au moins l'une d'entre elle parle français
- Elles-ils sont membres actives/actifs
- Elles-ils sont volontaires pour le faire
- Elles-ils sont disponibles pour le faire
- Elles-ils acceptent que leur identité soit connue et que leur visage soit vu dans dans l'espace public et elles-ils décident des limites de cette visibilité publique
- Puisque ce rôle est basé sur le libre choix, nous appliquons le principe «les personnes avant le programme».

Comment choisissons-nous les porte-parole ?

A chaque assemblée générale (tous les 6 mois), un vote est organisé et les deux porte-parole sont élus.es.

Combien de temps cela dure-t-il ?

Le mandat dure six mois et peut être renouvelé.

Une personne peut démissionner de son rôle. Pour ce faire, la personne doit prendre le temps d'en discuter avec quelqu'un du groupe Roots (Racines), qui tentera de trouver une autre solution. Si aucune solution n'est trouvée, une autre personne est choisie.

Protocole

- La personne doit être informée à l'avance afin qu'elle puisse s'organiser
- Un soutien financier pour le déjeuner et les transports est fourni par la MIST lors des activités, si besoin
- La personne doit avoir accès à la formation, à la préparation et au soutien

Les membres (réuni·e·s en assemblée générale)

↓ élisent

Le conseil d'administration (7 à 9 membres, dont au moins la moitié de membres actives/actifs)

↓ élit

Le bureau (3 membres)
. La-le président·e
. La-le secrétaire général·e
. La-le trésorière·e

↓ recrute

La direction

↓ recrute

Le personnel, dont les membres actives/actifs impliqué.e.s dans l'assistance directe auprès des autres victimes (groupe de pair-aidance)

QUI PREND LES DÉCISIONS?



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Instagram

@associationmist

YouTube

Association Mist

Web site

www.mist-association.org

Tik Tok

@associationmist

Mist

Mission
d'intervention et
de sensibilisation contre
la traite des êtres humains (Mist)